

Kleine Beiträge = Mélanges

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Zeitschrift für schweizerische Kirchengeschichte = Revue d'histoire ecclésiastique suisse**

Band (Jahr): **39 (1945)**

PDF erstellt am: **19.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Kleine Beiträge — Mélanges

Au sujet de l'héraldique de l'Ordre de St-Jean

L'intérêt assez mitigé que l'on rencontre souvent dans les cercles ecclésiastiques pour tout ce qui touche à des questions héraldiques¹ fait qu'il n'est peut-être pas inutile de résumer ici ce que l'on sait actuellement de l'héraldique d'un Ordre qui a été très répandu en Suisse², où sa dernière commanderie, celle de Fribourg, n'a disparu qu'en 1828³. La Suisse a toujours fourni un bon contingent de ses chevaliers⁴ et lui donne, aujourd'hui encore, plusieurs membres honoraires⁵, parmi lesquels Mgr François de Streng, prince-évêque de Bâle, qui possède la grand'croix magistrale de l'Ordre⁶. Ce résumé peut avoir d'autant plus d'utilité que, malgré la littérature très volumineuse qui existe sur l'Ordre de St-Jean⁷, les

¹ Voir les remarques du directeur de l'*Osservatore Romano*, Joseph dalla Torre, comte de Sanguinetto, dans son article *L'araldica ecclesiastica*, dans la revue *Vita e pensiero*, fasc. 9, Milan, septembre 1941. Il est d'autant plus étonnant qu'une bonne partie des armoiries cardinales reproduites dans une publication officielle du St-Siège, l'*Annuario Pontificio* pour 1943, soient incorrectes. Et les inexactitudes de cet annuaire ne s'arrêtent malheureusement pas là : ne devrait-on pas, par exemple, s'attendre à ce qu'au moins les noms de famille des Souverains Pontifes soient correctement reproduits ?

² Dans le territoire actuel de la Confédération, l'Ordre de St-Jean possédait une vingtaine de commanderies. H. A. SEGESSER DE BRUNEGG, *Die schweizerischen Komthureien des Johanniter-(Malteser-)Ordens*, dans les *Archives héraldiques suisses*, 1934, p. 74 ss. ; MARIE-CAROLINE DE FISCHER DE REICHENBACH, *L'Ordre de Malte en Suisse*, dans la *Revue de l'Ordre*, Rome 1937, N° 4, pp. 15 ss.

³ J. CH. SEITZ, *Die Johanniter-Komturei in Freiburg*, Fribourg 1910 ; FRÉD.-TH. DUBOIS, *Le dernier chevalier de Malte de Fribourg*, dans les *Archives héraldiques suisses*, 1921, pp. 86 sq. Claude-Antoine Duding, prince-évêque de Lausanne (1716-45), a été commandeur de l'Ordre de St-Jean à Aix-la-Chapelle et à Fribourg : on trouve son sceau (avec une faute grammaticale ! ?) par exemple dans Donald Lindsay Galbreath, « Armorial vaudois » I, Baugy 1934, p. 211, fig. 658.

⁴ J. CH. SEITZ, *Die Aufnahme der Schweizer in den Johanniter-(Malteser-)Orden*, dans les *Archives héraldiques suisses*, 1914, pp. 6 sq. ; tirage à part, Rorschach 1914.

⁵ Voir *Il Sovrano Militare Ordine Gerosolimitano di Malta — Ruolo Generale — Pubblicazione ufficiale del Gran Magistero*, Rome 1938, pp. 6 (Stoppa-Guioni), 63, 64, 80, 81, 84, 99 (Salis), 85 (Arenberg), 100 (Im Thurn), 146 (Pelloni), 147, 148, 150 (Fischer), 148 (Glutz), 149 (Pfyffer). Le grand-prieuré (anglican) en Grande-Bretagne comme le bailliage (protestant) de Brandebourg comptent aussi des Suisses parmi leurs membres.

⁶ Conférée le 21 janvier 1941 : *Revue de l'Ordre*, 1941, Nos 3/4, p. 2.

⁷ FERDINAND DE HELLWALD, *Bibliographie méthodique de l'Ordre souverain de St-Jean de Jérusalem*, Rome 1885 ; HECTOR ROSSI, *Aggiunta alla Bibliographie...*

auteurs ayant traité de sa sigillographie et des questions héraldiques en général sont plutôt rares¹. On a bien vu, ces dernières années, trois auteurs différents² s'occuper de ces matières, mais ils l'ont fait si indépendamment les uns des autres que non seulement ils ont ignoré leurs publications mutuelles, mais qu'en outre plusieurs sources d'une certaine importance leur ont échappé³.

Dans les temps les plus reculés⁴ et, dans certains cas exceptionnels, jusqu'au XVII^e siècle⁵, il n'était pas indispensable d'exprimer dans l'écu même le fait que le propriétaire d'un sceau appartenait à l'Ordre de St-Jean, et assez souvent, c'est seulement l'inscription qui l'indique. Plus tard, on inséra, d'une manière quelconque, surtout dans les pays du Nord⁶, la croix⁷ ou les armes⁸ de l'Ordre, dans les armes familiales. Pendant la domination de l'Ordre à Rhodes⁹, on trouve aussi souvent l'écu de l'Ordre à côté de celui du chevalier¹⁰.

Les armes de l'Ordre sont un écu de gueules à la croix d'argent, meuble qui paraît aussi dans le pavillon rouge de l'Ordre, dont le premier exemple conservé date du milieu du XIII^e siècle¹¹. La croix de St-Jean, aujourd'hui

de Ferdinand de Hellwald, Rome 1924 et 1929 ; T. GUARNASCHELLI et E. VALENZIANI, dans l'*Archivio storico di Malta*, 1938, pp. 436 sq.

¹ Le premier auteur moderne qui se soit occupé de ces questions est JOSEPH DELAVILLE LE ROULX († 1911), *Note sur les sceaux de l'Ordre de St-Jean de Jérusalem*, dans le tome 41 (1881), pp. 52-85, des *Mémoires des antiquaires de France*.

² EDWIN J. KING, *The seals of the Order of St. John of Jerusalem*, Londres 1932 ; OTTFRIED NEUBECKER, *Ordensritterliche Heraldik — Der Johanniter-Orden*, dans la revue *Der Herold*, Gœrlitz 1939, pp. 24-39, 86-87, 156 (tirage à part, Gœrlitz 1940) ; MARIUS DE VISSER, *I sigilli del Sovrano Militare Ordine di Malta*, Milan 1942 (ce fort volume comprend aussi les sceaux d'avant 1530).

³ Neubecker et De Visser n'utilisent pas le livre de King, ni De Visser celui de Neubecker. King et Neubecker omettent de citer FERDINAND DE SAGARRA, *Sigillografia catalana*, Barcelone 1922, qui contient de nombreux sceaux restés inconnus même à Delaville.

⁴ FÉLIX HAUPTMANN, *Der Wappenbrauch der Ritterorden des Mittelalters*, dans les *Archives héraldiques suisses*, 1910, pp. 49 sq.

⁵ DE VISSER, *op. cit.*, pp. 366-372.

⁶ On n'en trouve aucun exemple à Rhodes.

⁷ DE VISSER, *op. cit.*, pp. 153 sq., et NEUBECKER, *op. cit.*, p. 25.

⁸ DE VISSER, *op. cit.*, p. 167 ; NEUBECKER, *op. cit.*, pl. 2, ill. 15.

⁹ 1309-1522.

¹⁰ JOSEPH GEROLA, *Gli stemmi superstiti nei monumenti delle Sporadi appartenute ai cavalieri di Rodi*, dans la *Rivista Araldica*, Rome 1913, pp. 727 sq., et 1914, pp. 81 sq. ; du même auteur, *Il castello di S. Pietro in Anatolia ed i suoi stemmi dei cavalieri di Rodi*, *ibid.*, 1915, pp. 1 sq. (de ces deux travaux, il existe des tirages à part). Un exemple suisse, de Jean Lœsel, grand-prieur d'Allemagne († 1460), dans G. KALENBACH, *Bilder aus der alten Stadt Rheinfelden*, Einsiedeln 1903, p. 93, et H. LIEBETRAU, *Die Johanniter-Kapelle in Rheinfelden*, Rheinfelden 1942, p. 7.

¹¹ Dans l'*Historia minor* de Matthieu de Paris († 1259) : FÉLIX HAUPTMANN, *Die Wappen in der Historia minor des Matthaeus Parisiensis*, dans l'annuaire de la société héraldique *Adler*, Vienne 1909, pp. 20-55, ill. 38.

d'hui universellement connue sous le nom de croix de Malte, à huit pointes, largement échancrée, n'eut pas toujours cette forme, et il sera peut-être intéressant d'entrer dans certains détails, sur lesquels existent, en général, des idées assez fausses. Le premier exemple de la croix de l'Ordre apparaît dans le sceau du maître Garin de Montaigu¹, aux Archives nationales à Paris²; il y est représenté à genoux et porte la croix sur l'épaule gauche. King³ est de l'avis que ce serait le premier exemple de la croix actuelle à huit pointes, De Visser⁴ cependant montre que tel n'est pas le cas, mais qu'il s'agit d'une simple croix droite. Sur les premières monnaies de l'Ordre⁵, cette croix a pris une forme pattée⁶, et si des gigliats des grands maîtres Hélión de Villeneuve⁷ et Dieudonné de Gozon⁸ portent en partie des bras de croix légèrement échancrés⁹, d'autres monnaies de la même époque¹⁰ ont clairement de simples croix pattées. Paoli¹¹ donne le dessin d'un sceau du grand maître Jean Fernández de Heredia¹² avec une croix à huit pointes profondément incisée, mais ce dessin est inexact puisque la photographie du même sceau chez De Visser¹³ ne donne pas cette forme. Un sceau de 1389, chez De Visser¹⁴, contient presque l'aspect moderne de la croix de l'Ordre, mais cent ans plus tard encore, on trouve toujours la croix pattée, sans échancrure¹⁵.

Un cas tout à fait exceptionnel est celui de Fr. Fortaner de Glera¹⁶, commandeur de Sixena en Aragon¹⁷, qui porte une croix pattée au

¹ 1207-1227.

² Sceau de 1224, chez DOUET d'ARCO, *Archives de l'empire...*, collection des sceaux, Paris 1863, N° 9981.

³ *Op. cit.*, pp. 32-33.

⁴ *Op. cit.*, p. 49.

⁵ EDOUARD-HENRI FURSE, *Mémoires numismatiques de l'Ordre souverain de St-Jean de Jérusalem*, Rome 1885. (Il ne m'a pas été possible de consulter la seconde édition de cet ouvrage, de 1889, ni la publication, meilleure, sur la numismatique de l'Ordre, *Coins and medals of the Knights of Malta*, par H. CALLEJA SCHEMBRI, Londres 1908.)

⁶ FURSE, *op. cit.*, p. 29.

⁷ 1319-1346.

⁸ 1346-1353.

⁹ ERIC CAHN, *Die Münzen der Johanniter*, dans l'*Annuaire de la société pour la conservation de l'ancienne commanderie de Bubikon* (Ritterhausgesellschaft), 1942, pl. 2, ill. 1; FURSE, *op. cit.*, p. 43.

¹⁰ FURSE, *l. c.*

¹¹ *Codice diplomatico del Sacro Militare Ordine Gerosolimitano*, Lucques 1733-37, vol. 2, pl. 1, N° 5.

¹² 1376-1396.

¹³ *Op. cit.*, p. 60 : sceau de 1384 (DOUET d'ARCO, *op. cit.*, S. 5147, M 1).

¹⁴ *Op. cit.*, pp. 170-172, d'après F. A. VOSSBERG, *Die Siegel der Mark Brandenburg*, Berlin 1868, N° 38. — Voir aussi deux tombes, de 1413, dans W. F. CREENY, *Illustrations of incised slabs on the continent of Europe*, Londres et Norwich, 1891, p. 52.

¹⁵ Voir le MS contemporain de l'exécution du grand-prieur Jean Langstrother († 1471) (reprod. dans EDWIN J. KING, *The Grand Priory of the Order of the Hospital of St. John of Jerusalem in England*, Londres 1924, pl. entre pp. 52 et 53).

¹⁶ † 1400.

¹⁷ Le dernier couvent de Sœurs de l'Ordre : *Revue de l'Ordre*, 1937, N° 1, p. 27.

pied fiché¹. Cette croix n'y figure peut-être que par une erreur de l'artiste².

On peut donc dire que la simple croix droite qu'on voit sur les sceaux des premiers maîtres avait pris, déjà sur les monnaies frappées à Rhodes,



ill. 1. Revers d'une médaille du pape Clément VII (1523-34), d'après D. L. Galbreath.

la forme d'une croix pattée. Ce développement continue lentement, l'échancrure des bras devient plus prononcée et, depuis la première moitié du XV^e siècle, la croix prend plus ou moins, mais pas encore tout à fait, sa forme actuelle³ : il existe des traces de l'ancienne croix pattée, et l'échancrure des bras n'est pas encore nettement droite, mais un peu ondée, ce qu'on constate encore, du moins dans certains cas, jusqu'au XVII^e siècle, surtout dans des exemples suisses⁴. Les anciens statuts de l'Ordre⁵ parlent déjà, il est vrai, d'une croix à huit pointes, mais ce passage n'est certainement pas antérieur à la seconde moitié du XV^e siècle : c'est du moins ce que j'ai-

merais conclure d'une remarque de Joseph Delaville le Roulx⁶. La forme actuelle de la croix apparaît par contre clairement sur des tableaux du dernier quart du XV^e⁷ et surtout du commencement du XVI^e siècle⁸.

¹ Voir l'illustration à la p. 24 de l'article d'ANDRÉ DEZARROIS, *Le commandeur de l'Ordre de St-Jean du retable de Sixena*, dans la *Revue de l'Ordre*, 1937, N° 3, pp. 23 sq.

² Cette croix dite d'Iñigo Arista, roi d'Aragon, constitue actuellement l'insigne de la Maîtrise royale de chevalerie de Saragosse (voir : *Ordenanzas de la Real Maestranza de Caballería de la Ciudad de Zaragoza*, chap. 2, art. 14, § 3, Saragosse 1922, p. 43) qui existe encore.

³ Sceau de Jean Le Roy, commandeur de St-Jean-en-l'Île, de 1475 : DE VISSER, *op. cit.*, pp. 284 et 286 ; DONALD LINDSAY GALBREATH, *Manuel du blason*, Lausanne 1942, p. 208, ill. 480.

⁴ Par exemple sur le portrait d'un chevalier de St-Jean, par le Titien (reprod. chez H. KNACKFUSS, *Tizian*, Bielefeld et Leipzig 1910, p. 63, ill. 56) ; sur la plaque du commandeur Herman Schenk de Schweinsberg, de 1568 (*Archives héraldiques suisses*, 1943, p. 85, ill. 104, d'après LIEBETRAU, *op. cit.*, p. 6) ; dans les armes du commandeur Othmar-Thierry de Ramschwag, de 1609 (*Archives héraldiques suisses*, 1915, p. 97) ; encore dans les armoiries du commandeur Jean-Philippe de Schœnbörn († 1703), dans la *Revue de l'Ordre*, 1941, N°s 5/6, p. 11.

⁵ Titre 1, droit coutumier, alinéa 2.

⁶ *Les statuts de l'Ordre de St-Jean de Jérusalem*, dans la Bibliothèque de l'Ecole des chartes, 1887, vol. 48, pp. 341 sq.

⁷ Gérard de St-Jean, *L'exhumation de St-Jean* (reprod. par MARIUS DE VISSER, *La commenda di S. Giovanni in Haarlem*, Amsterdam 1938, pl. 3-6, et par le même auteur, *Cenni storici sui costumi e le uniformi del Sovrano Militare Ordine di Malta*, Milan 1940, p. 11).

⁸ Le Giorgion, *Portrait d'un chevalier de St-Jean* (reprod. par JACQUES C. BASCAPÈ, *L'Ordine sovrano di Malta e gli Ordini equestri della Chiesa nella storia*

Mais cette croix, distinction de l'Ordre sur l'habit noir de ses membres ¹, qui paraît d'abord à l'intérieur de l'écu sur les sceaux des chevaliers, n'y fait son apparition, comme ornement extérieur (*illustration 1*), que depuis la première moitié du XVI^e siècle ². Vers la même époque commence l'usage de la porter aussi comme insigne détaché ³. Un exemple daté est de 1560 ⁴ : suspendu soit à une chaîne ⁵, soit à un ruban noir ⁶. Ce dernier prévalut vite.

On peut mentionner ici que les fleurs-de-lis ⁷, les aigles ⁸ ou les lions

e nel diritto, Milan, s. d. 1940, p. 37 ; Jean Bellini, Le baptême (avec un chevalier de St-Jean comme donateur) (reprod. dans la *Revue de l'Ordre*, 1939, N° 7, p. 7, et 1941, N° 7, couverture) ; le Pinturicchio, fresques dans la cathédrale et dans la bibliothèque de la cathédrale à Sienne (reprod. par BASCAPÈ, *op. cit.*, p. 30 : par DE VISSER, *Cenni storici...* p. 7 ; par KING, *op. cit.*, note 33, pl. entre pp. 60 et 61 ; dans *Bibliothèque nationale — Exposition de l'histoire de l'Ordre souverain de Malte — Note historique par le bailli [Thierry] comte Michel de Pierredon*, Paris 1929, pl. entre pp. 8 et 9 ; dans la *Revue de l'Ordre*, 1938, N°s 5/6, p. 11, et 1940, N° 2, p. 21).

¹ La croix pattée : *Revue de l'Ordre*, 1939, N° 7, p. 8. La croix échancrée : voir ci-dessus, note 7, p. 50.

² Sur une médaille du pape Clément VII (1523-1534), reproduite dans DONALD LINDSAY GALBREATH, *Papal heraldry*, Cambridge 1930, p. 89, ill. 161, auquel est empruntée notre ill. 1.

³ Sur le portrait d'un chevalier de l'Ordre, par le Titien (reprod. par TH. MICHEL, *op. cit.*, pl. entre pp. 16 et 17, et dans la *Revue de l'Ordre*, 1942, N° 6, p. 13).

⁴ Le titre des « Ricordi » par Sabbas da Castiglione (reprod. dans BASCAPÈ, *op. cit.*, p. 42). La médaille commémorative du bailli Garnier van Bylaer († 1560) semble aussi de l'époque (reprod. par MARIUS DE VISSER, *La commenda di S. Giovanni in Utrecht*, Amsterdam 1936, pl. entre pp. 18 et 19). Le portrait d'un vice-chancelier de l'Ordre, Thomas Bosio, évêque de Malte 1538-39, n'est probablement pas contemporain (reprod. dans la *Revue de l'Ordre*, 1939, N° 11, p. 9).

⁵ Voir le tableau du Titien, ci-dessus note 3. Le grand-maître Jean de la Valette-Parisot (1557-68) a aussi porté la croix suspendue à une chaîne : on en fit usage encore à l'occasion de l'investiture du tsar Paul de Russie comme grand-maître, en 1798 (voir d'ECQUEVILLY, *Campagnes du corps sous les ordres du prince de Condé*, 2^e vol., p. 263, cité par L.-F. de VILLENEUVE-BARGEMONT, *Monuments des grands-maîtres de l'Ordre de St-Jean de Jérusalem*, vol. 2, Paris 1829, p. 324, note 1, et p. 325 ; voir aussi le portrait du tsar comme grand-maître, par exemple chez G. TCHOULKOV, *Les derniers tsars autocrates*, trad. D. Ergaz, Paris 1928, pl. 1, entre pp. 32 et 33).

⁶ Portrait d'André Wyse, grand-prieur d'Angleterre, 1593-1631 (reprod. par King, *op. cit.*, pl. entre pp. 104 et 105).

⁷ Un portrait du chevalier Scipion Rivera, martyrisé en 1570 (reprod. dans la *Rivista Araldica*, Rome 1934, p. 482) semble déjà montrer des fleurs-de-lis entre les bras de la croix, mais il n'est probablement pas de l'époque. Les fleurs-de-lis paraissent plus tôt dans les provinces latines de l'Ordre, peut-être depuis la seconde moitié du XVII^e siècle (voir le portrait de Jean Bichi, prieur de Capoue, († 1676), qui est reproduit dans la *Revue de l'Ordre*, 1939, N° 4, p. 9) : il s'agit là visiblement d'une imitation de la forme des Ordres français du St-Esprit, de St-Michel (depuis 1665), etc.

⁸ D'abord au bailliage de Brandebourg : voir C. HERRLICH, *Die Balley Brandenburg des Johanniter-Ordens*, 3^e éd., Berlin 1896, p. 132. Les aigles bicé-

et licornes¹ ne paraissent, pour la plupart, que depuis la seconde moitié du XVII^e siècle entre les bras de la croix détachée, la couronne au-dessus de la croix² seulement depuis le XVIII^e siècle, mais ils ne figurent que par exception dans les armoiries³.

Au XV^e siècle, les dignitaires de l'Ordre commencèrent à se différencier, dans leurs armoiries, des simples chevaliers.

Les grands-maîtres mirent, depuis Roger des Pins⁴, dans leurs monnaies, une figure des armes de leurs familles à côté de la croix de l'Ordre⁵. Ils commencèrent, depuis Antoine Fluvian⁶, à écarteler les armes de la religion avec celles de leurs familles⁷. Deux exemples qui semblent plus anciens ne sont pas de l'époque : sur la porte de l'ancien palais des grands-maîtres à Rhodes, figurent les armes écartelées d'Hélion de Ville-neuve⁸ ; la tombe de Richard Caracciolo⁹, dans l'église du prieuré de Rome, sur l'Aventin, montre également un écu écartelé, qui ne date cependant que d'une restauration de 1617. Un armorial des grands-maîtres qu'on voit reproduit souvent¹⁰ et qui ne commence l'écartelure que depuis Pierre d'Aubusson¹¹, ne se base probablement que sur une compilation un peu fantaisiste du XVI^e siècle, bien qu'il soit possible de rendre très vraisemblables certaines attributions¹². Un des premiers exemples qu'on trouve en Europe de l'écartelure se trouve aux Grottes Vaticanes¹³. Mais il faut

phales du grand-prieuré de Bohême devraient dater de la même époque, mais je n'en ai pu découvrir des exemples authentiques aussi anciens.

¹ Dans le grand-prieuré d'Angleterre, certainement depuis le XIX^e siècle. KING, *op. cit.*, p. 115.

² Non encore sur le portrait du bailli capitulaire de Brandebourg, François-Louis Pfyffer (1699-1771), voir notre illustr. 3, en possession du colonel H. A. de Pfyffer d'Altshofen, chevalier d'honneur de l'Ordre, au Vatican (reprod. dans la *Revue de l'Ordre*, 1937, N^o 4, p. 16, et par DE VISSER, *Cenni storici...* p. 35), mais sur le portrait d'un chevalier de l'Ordre, de 1739, par J. M. NATTIER (reprod. par TH. MICHEL, *op. cit.*, pl. entre pp. 26 et 27, et dans la *Revue de l'Ordre*, 1940, N^o 10, couverture, et 1942, N^o 6, p. 14).

³ Au bailliage de Brandebourg : voir les exemples chez NEUBECKER, *op. cit.*, pl. 6. Au grand-prieuré de Grande-Bretagne : voir l'en-tête des lettres du grand-prieuré, et *Whitaker's Almanack* pour 1935, p. 239. Dans ce dernier cas, il ne s'agit pas d'armoiries proprement dites.

⁴ 1355-1365.

⁵ FURSE, *op. cit.*, p. 52.

⁶ 1421-1437.

⁷ Voir chez GEROLA, *op. cit.*

⁸ 1319-1346. Reprod. dans les *Archives héraldiques suisses*, 1910, p. 221, d'après FLANDIN, *Histoire des chevaliers de Rhodes*, Tours 1879, p. 327.

⁹ † 1395.

¹⁰ EUGÈNE HAROT, *Essai d'armorial des grands-maîtres de l'Ordre de St-Jean de Jérusalem*, dans la *Rivista Araldica*, Rome 1910, pp. 705 sq., et 1911, pp. 1 sq. ; également dans BASCAPÈ, *op. cit.*, pp. 98-100.

¹¹ 1476-1503.

¹² OSCAR DE POLI, *L'Ordre de St-Jean de Jérusalem — Ses onze premiers grands-maîtres*, dans l'*Annuaire du Conseil héraldique de France*. Paris 1892, pp. 55 sq.

¹³ Tombe du grand-maître Pierre-Raymond Zacosta (1461-1467) (reprod. dans VILLENEUVE-BARGEMONT, *op. cit.*, vol. 1, pl. 36, entre pp. 204 et 205). — Les armes écartelées de son prédécesseur, Jacques de Milly, sont reproduites dans la *Neujahrsblatt* de 1945 de la Société des antiquaires de Zurich.

retenir que, dans les actes officiels, les grands-maîtres ne faisaient pas, ni ne font usage d'un sceau armorié¹. Ce n'est donc en général que sur des monnaies et des monuments que paraissent leurs armoiries².

Les maîtres ou grands-prieurs d'Allemagne³, princes du St-Empire depuis 1546⁴, qui avaient dans l'Ordre un rang à part, écartelèrent également les armes de la Religion avec les leurs⁵.

Les autres hauts dignitaires de l'Ordre commencèrent, depuis la seconde moitié du XV^e siècle⁶, à porter dans leurs écus, un « chef » aux armes de la Religion. Les commandeurs imitèrent vite cet usage⁷ et déjà avant la fin du XVI^e siècle, de simples chevaliers en firent autant⁸. En Suisse se maintint, jusqu'au XVII^e siècle, cet usage particulier, que les commandeurs portaient, au chef de leurs écus, une croix alésée à huit pointes⁹, conservant la forme de la croix pattée avec les échancrures un peu ondées.

C'est au commencement du XVI^e siècle que paraît pour la première fois l'écu de dignitaires de l'Ordre¹⁰ entouré d'un rosaire. On trouve, depuis 1450 environ, sur des tombes¹¹ et sur des tableaux¹², des personnes avec

¹ Voir les reproductions chez DE VISSER, *op. cit.*, pp. 19 sq.

² A part le cas du grand-maître Paul de Russie (1798-1801) : voir NEUBECKER, *op. cit.*, p. 29, et pl. 4, ill. 26.

³ Ce grand-prieuré fut sécularisé en 1806 : HELLWALD, *op. cit.*, p. 100. — Ses armoiries figurent sur les façades de l'ancienne commanderie de Bubikon : de gueules à la croix à huit pointes d'argent.

⁴ GAËTAN MORONI, *Dizionario di erudizione storico-ecclesiastica*, vol. 29, Venise 1844, p. 244 ; HELLWALD, *l. c.* ; *Almanach de Gotha*, 1837, p. (9).

⁵ Voir les exemples de deux Suisses : Rodolphe de Werdenberg, grand-prieur, 1481-1505 (reprod. dans les *Archives héraldiques suisses*, 1934, p. 110, ill. 89) ; François de Sonnenberg, grand-prieur, 1682 (reprod. par HENRY B. DE FISCHER DE REICHENBACH, *L'Ordre souverain de Malte*, Genève 1927, p. 11, tirage à part de la *Revue internationale de la Croix-Rouge*, 1927, pp. 689-700).

⁶ Robert Botryll, grand-prieur d'Angleterre, 1440-1467 (KING, *op. cit.*, p. 52). Un exemple daté de 1480 est la médaille du turcopolier Jean Kendal (reprod. par FURSE, *op. cit.*, p. 379).

⁷ Marc Oeler, commandeur de Mulhouse (1494-1521 ; voir ERNEST MEININGER, *Les commandeurs de l'Ordre des chevaliers de St-Jean de Mulhouse*, dans les *Archives héraldiques suisses*, 1924, pp. 6 sq.) ; un exemple de 1529, dans DE VISSER, *op. cit.*, p. 288.

⁸ Un exemple de 1590, dans DE VISSER, *op. cit.*, p. 350.

⁹ Voir les deux exemples, de 1568 et 1609, ci-dessus, p. 50, note 4. Un autre exemple, de 1573-1575, du commandeur Vincent de Rosenbach, chez KALENBACH, *op. cit.*, p. 36.

¹⁰ Nicolas de Montmirel, grand-hospitalier († 1511) (reprod. par Gerola, *op. cit.*, 1913, p. 740, et 1914, p. 405). Humbert de Beauvoir, bailli de Leureuil († avant 1513) (reprod. dans la *Revue belge de numismatique*, 1880, p. 359, et dans JEAN TRICOU, *Méreaux et jetons armoriés des églises et du clergé lyonnais*, Lyon 1923-26, p. 48, et pl. 2, ill. 22).

¹¹ Tombe d'un chevalier de St-Jean, de la famille de Schwalbach († 1462) (voir C. M. KAUFMANN, *Der Frankfurter Kaiserdom*, Kempten et Munich 1914, p. 8, ill. 3 : ici par erreur « † 1442 »).

¹² Voir le tableau du Giorgion, ci-dessus, p. 50, note 8.

un rosaire à la main. Au bout de quelque temps, on le trouve autour des armoiries, même chez des personnes n'appartenant pas à l'Ordre de St-Jean¹, mais il se maintient seulement chez ses membres. L'usage fut imité, avec le temps, aussi par de simples chevaliers². Il n'existe par contre, anciennement, qu'un seul exemple d'un grand-maître de l'Ordre qui en ait fait usage : c'est Jean de la Valette³. Presque toujours, la croix de l'Ordre est suspendue en bas du rosaire. Mais on ne la rencontre jamais, avant 1800⁴, suspendue à un ruban, comme cela se fait pour des Ordres de mérite ; tous les exemples cités par différents auteurs s'expliquent d'une autre manière.

Depuis le premier exemple de l'écu d'un membre de l'Ordre, posé sur la croix à huit pointes, qu'on trouve dans la première moitié du XVI^e siècle⁵, cet usage s'est maintenu assez longtemps comme caractéristique des simples chevaliers⁶ ; cependant, les dignitaires de l'Ordre l'ont aussi ajouté à leurs armoiries (ill. 2), de telle sorte que, à défaut d'un règlement formel⁷, à la fin du XVIII^e siècle, toutes les catégories de membres de l'Ordre (ill. 3-6) et même des personnes qui n'y furent agrégées que « par dévotion »⁸ portaient plus ou moins les mêmes distinctions dans leurs armoiries. Ainsi on trouve un grand-prieur de France⁹, en même temps abbé



ill. 2 Sceau de Jean-Henri de Schwansbell, commandeur de Soultz, Colmar et Mulhouse (1684-1693), d'après les *Archives héraldiques suisses*. 1924, p. 128.

¹ Vers 1520, Sébastien de Montfalcon, prince-évêque de Lausanne, dans GALBREATH, *op. cit.*, p. 152, ill. 326.

² Un exemple de 1702, dans DE VISSER, *op. cit.*, p. 360.

³ † 1568. Sur sa tombe : reprod. par Villeneuve-Bargemont, *op. cit.*, vol. 2, pl. 47, entre pp. 70 et 71.

⁴ La croix couronnée qui est suspendue à un ruban au-dessous de l'écu de Jean-Baptiste de Schauenbourg, maître en Allemagne (1755-1775), sur une médaille de 1755 (FURSE, *op. cit.*, p. 380), si elle n'a pas une autre explication, serait l'unique exception que j'aie trouvée.

⁵ Voir ci-dessus (p. 51, note 2) la médaille de Clément VII.

⁶ Par exemple sur la gravure représentant Cyr de Pers (1599-1663) et ses armoiries (reprod. dans la *Rivista Araldica*, Rome 1934, p. 390).

⁷ Un exemple des coutumes de l'époque est donné par JEAN BOISSEAU, *Première partie du promptuaire armorial traitant particulièrement du blason*, Paris 1657, p. 26 : « Les Chevaliers de Malthe porte l'Escu de leur Armes, posez sur la croix de leur Ordre dont les extremitez paroissent, entre-lassées d'un chappelet. »

⁸ Sur cet usage, dans les premiers temps de l'Ordre, cf. JOSEPH DELAVILLE LE ROULX, *Les Hospitaliers en Terre Sainte et à Chypre*, Paris 1904, p. 297. Plus tard : le règlement de 1631, dans RENÉ AUBERT DE VERTOT, *Histoire des chevaliers hospitaliers de S. Jean de Jérusalem*, nouvelle édition, Paris 1737, vol. 6 (*Anciens et nouveaux statuts de l'Ordre*), p. 285. Ce ne fut qu'au XVIII^e siècle que ces agrégations devinrent plus fréquentes.

⁹ Jean-Jacques de Mesmes (1675-1744), grand-prieur de France en 1718 : LOUIS DE LA ROQUE, *Catalogue des chevaliers [français] de Malte...* 1099-1890, Paris 1891, p. 163.

commendataire¹, qui porte le « chef de la Religion », pose son écu sur la croix à huit pointes, l'entoure du rosaire et fait usage en même temps, en plus de la couronne à cinq fleurons visibles, de la mitre et de la crosse.

L'écu de Georges Cornaro, grand-commandeur de Chypre, arche-

ill. 3



ill. 4



ill. 5



ill. 6.



D'un calendrier armorié du grand-prieuré d'Allemagne, du milieu du XVIII^e siècle.

¹ JOANNIS GUIGARD, *Nouvel armorial du bibliophile*, Paris 1890, vol. 1, p. 340, et *Archives de la Société française de collectionneurs d'ex-libris*, Paris 1923, p. 94, ill. 4.

vêque titulaire de Rhodes¹ en 1692², avec le « chef de la Religion », est posé sur la croix à huit pointes. Un chapelain conventuel de l'Ordre, en 1785, porte les mêmes distinctions³. De même, un prêtre, en 1768⁴. Un autre prêtre, commandeur de l'Ordre, y ajoute encore le rosaire⁵.

Même les cardinaux-protecteurs de l'Ordre, bien que n'en faisant en général pas partie, paraissent, du moins au XVIII^e siècle, autorisés à poser leur écu sur la croix⁶.

Les donats de l'Ordre ont également posé leur écu sur la croix, qui n'a, chez eux, que trois bras⁷.

Les Sœurs de l'Ordre⁸ semblent avoir porté les mêmes distinctions que les chevaliers⁹.

On trouve plusieurs exemples, depuis le XVII^e siècle, des armoiries des chevaliers de dévotion. Elles ne se distinguent en rien de celles des membres effectifs de l'Ordre¹⁰. C'est aussi le cas pour les dames de dévotion¹¹, dont des armoiries apparaissent depuis le XVIII^e siècle¹².

¹ Le siège, alors titulaire, de Rhodes était réuni à celui, résidentiel, de Malte, de 1797-1928 : voir l'*Annuario Pontificio* et l'*Annuaire pontifical catholique*, Paris 1939, p. 229. (Depuis 1943, Malte est archevêché.)

² Cardinal en 1697. Voir HELLWALD, *op. cit.*, p. 165, et JACQUES GELLI, *3.500 ex-libris italiani*, Milan 1908, p. 123, et pl. 38, ill. 210. (Ce livre, et de même la seconde édition : *Gli ex-libris italiani*, 1930, est bien illustré, mais contient de nombreuses erreurs dans l'interprétation.)

³ DE VISSER, *op. cit.*, pp. 343 et 345.

⁴ NEUBECKER, *op. cit.*, pl. 4, ill. 25.

⁵ *Ibid.*, ill. 24. Voir notre ill. 6.

⁶ Le cardinal Pierre Guérin de Tencin († 1758), cf. TRICOU, *op. cit.*, pp. 83-84, pl. 3, ill. 41, et pl. 4, et Guigard, *op. cit.*, vol. 1, p. 292. Le cardinal François-Conrad de Rodt († 1775), bailli de l'Ordre, dans les *Archives héraldiques suisses*, 1934, p. 76, ill. 72, et avant le titre du *Rituale Constantinense*, de 1766 (Maximilien-Christophe de Rodt, † 1800, également prince-évêque de Constance, *ibid.*, ill. 73, n'était pas cardinal), et DE VISSER, *op. cit.*, p. 339.

⁷ Un exemple de 1782 env., dans CHARLES-EMIC DE LINANGE-WESTERBOURG, *Deutsche und österreichische Bibliothekzeichen-Ex-libris*, Stuttgart 1901, p. 274.

⁸ JOSEPH DELAVILLE LE ROULX, *Les hospitalières de St-Jean de Jérusalem*, dans les comptes rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, tome 22, 2^e série (1894), pp. 137 sq.

⁹ Anne de Castelnau († 1528) porte une croix alésée, à huit pointes, posée en abîme (*Revue d'histoire de l'Eglise de France*, vol. 27, N° 112, 1941, p. 194, d'après JOSEPH AMADIEU, *Sainte-Fleur de l'Hôpital-Beaulieu*, Aurillac 1923).

¹⁰ Antoine de Paule, 1635, dans les *Archives de la Société... d'ex-libris*, Paris 1918, p. 181 ; Philippe de Noailles, duc de Mouchy († 1794), dans GUIGARD, *op. cit.*, vol. 2, p. 382 (voir sur ce cas aussi mes remarques dans la *Revue de l'Ordre*, 1942, N° 8, p. 6, note 4) ; Jean-Marie de Viry, 1769, dans les *Archives de la Société... d'ex-libris*, 1902, p. 182 ; Théodore Golovkine, 1798, dans les *Archives héraldiques suisses*, 1905, p. 46, et chez NEUBECKER, *op. cit.*, pl. 22, ill. 163.

¹¹ Le premier exemple semble être de 1749 : cf. *Revue de l'Ordre*, 1941, N° 12, p. 15 (Marie Galler).

¹² Louise, duchesse de Mouchy († 1794), dame de la grand'croix d'honneur de l'Ordre ; cf. Guigard, *op. cit.*, vol. 1, p. 191.

Jusqu'à une époque relativement moderne, les règles des Ordres religieux et militaires ne permettaient naturellement pas qu'un membre de l'un fût aussi partie d'un autre. Même pour les grands Ordres de cour, qui avaient en général des pratiques religieuses¹, l'incompatibilité avec d'autres Ordres, en tous cas pour les personnes non souveraines, a existé très longtemps. On peut citer ici un exemple du commencement du XVII^e siècle : celui de Charles de Longueval, comte de Buquoy, chevalier de l'Ordre de Calatrava, qui, pour devenir chevalier de l'Ordre de la Toison d'or, eut besoin d'une autorisation, accordée par bref pontifical, de quitter l'Ordre de Calatrava². C'est seulement par bref de Clément XIV, du 9 juin 1776, que Charles III d'Espagne obtint que fût admise la compatibilité de l'Ordre de la Toison d'or avec des Ordres religieux et militaires³. Le premier exemple d'une personne non souveraine, faisant usage dans ses armoiries de plusieurs Ordres différents (encore faut-il se demander si Guigard ne se trompe pas comme il le fait assez souvent) ne s'impliquant pas l'un l'autre, comme c'est le cas pour les Ordres français du Saint-Esprit et de St-Michel, ou ceux de Notre-Dame du Mont-Carmel et de St-Lazare, semble être de la fin du XVII^e siècle⁴. Pour les chevaliers de l'Ordre de St-Jean, cette possibilité de faire partie aussi d'un autre Ordre ne se présente qu'à partir du XVII^e siècle où l'on en trouve le premier exemple. Le cardinal Antoine Barberini⁵, archevêque-duc de Reims⁶, était grand-prieur de Rome de l'Ordre de St-Jean de Jérusalem et commandeur de celui du Saint-Esprit comme grand-aumônier de France⁷. Je n'ai trouvé toutefois aucun exemple d'armoiries de ce cardinal avec les deux croix de ces Ordres⁸. Le cardinal Antoine Barberini n'avait d'ailleurs pas fait profession dans l'Ordre de St-Jean⁹. Le premier exemple authentique

¹ L'Ordre français du St-Esprit suit la règle de St-Augustin : BERNARD GIUSTINIANI, *Historie cronologica dell'origine degl'Ordini militari e di tutte le Religioni cavalleresche*, Venise 1692, p. 812.

² On trouvera la traduction *in extenso* de ce bref du 3 juillet 1612 dans l'annuaire de la société héraldique *Adler*, Vienne 1883, p. 102. Sur cette incompatibilité, voir aussi LOUIS DE ROUVROY, duc de St-Simon, *Mémoires*, éd. Chéruel, Paris 1865, tome 12, p. 334.

³ ANTONIO DE CASTRO Y CASALEIZ, *Guía práctica del diplomático español*, 1^{er} vol., Madrid 1886.

⁴ Daniel de Montesquiou, sgr de Préchac (1634-1715), chevalier des Ordres du St-Esprit et de St-Michel comme de ceux de Notre-Dame du Mont-Carmel et de St-Lazare : dans GUIGARD, *op. cit.*, vol. 2, p. 364.

⁵ † 1671.

⁶ TRICOU, *op. cit.*, p. 81, note 6.

⁷ Selon l'art. 10 des statuts de cet Ordre.

⁸ BOISSEAU, *op. cit.*, pl. entre pp. 35 et 36, donne l'écu posé sur la croix à huit pointes et entouré du cordon bleu auquel est suspendue la bourse, insigne de la dignité de grand-aumônier, mais non la croix du St-Esprit.

⁹ GUIGARD, *op. cit.*, vol. 1, p. 228, attribue à ce cardinal des armoiries avec le « chef de la Religion ». Ces armoiries appartiennent cependant plutôt au cardinal François Barberini († 1679). On connaît un autre exemple du même « chef », mais l'écu est posé en outre sur la croix à huit pointes : peint sur une lettre d'indulgence (Bibliothèque vaticane, MS Barberini N° 4622).

d'un membre profès de l'Ordre de St-Jean semble donc être celui de Pierre-André de Suffren de St-Tropez¹, chevalier grand'croix de l'Ordre² et chevalier des Ordres du roi de France. Il porta le chef de la Religion ; son écu est posé sur la croix à huit pointes et entouré du rosaire avec la croix de l'Ordre suspendue ; le rosaire, de son côté, est entouré des colliers des Ordres de St-Michel et du Saint-Esprit³. Il existe également un exemple concernant un membre de dévotion : Philippe de Noailles, duc de Mouchy⁴, pose son écu sur la croix à huit pointes et l'entoure des colliers de la Toison d'or, de St-Michel et du Saint-Esprit⁵. Un cardinal-protecteur de l'Ordre, le cardinal de Tencin⁶, autorisé à poser son écu sur la croix de St-Jean, était également commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit. Il entoura donc encore son écu d'un cordon bleu, auquel est suspendue la croix du Saint-Esprit⁷.

On peut mentionner aussi que, pendant une courte période⁸, les grands-maîtres de l'Ordre posèrent son écu comme le leur sur un aigle bicéphale qui tenait un T dans les becs, en souvenir de l'Ordre de St-Antoine de Viennois, réuni à celui de St-Jean en 1776. Il est assez curieux de constater que, dans de nombreux cas⁹, les têtes manquent à cet aigle, ce qui a provoqué des interprétations erronées¹⁰.

Après la transformation structurelle de l'Ordre, au XIX^e siècle, qui fut une des conséquences de la perte de l'île de Malte¹¹, on se vit obligé d'exprimer clairement la différence entre les membres effectifs, devenus une petite minorité, mais qui constituent canoniquement seuls la « Religion », et les agrégés par dévotion, qui occupent la place des tertiaires dans les Ordres purement religieux. On a évalué en effet à deux mille le nombre des chevaliers de justice de l'Ordre au moment de la Révolution française¹², et dans la seule île de Malte, au moment de sa perte, il n'y avait

¹ 1727-1788.

² En 1783 : DE LA ROQUE, *op. cit.*, p. 233.

³ Reprod. chez TH. MICHEL, *op. cit.*, pl. entre pp. 24 et 25, d'après une gravure de l'époque du célèbre amiral.

⁴ 1715-1794. Voir ci-dessus, p. 56, note 10.

⁵ GUIGARD, *op. cit.*, vol. 2, p. 382.

⁶ Voir ci-dessus, p. 56, note 6.

⁷ Voir chez TRICOU et GUIGARD, *l. c.*

⁸ 1776-1799. Voir sur cette question ANDRÉ DA MOSTO, *L'Ordine di Sant' Antonio di Vienne e l'Ordine di Malta*, dans la *Revue de l'Ordre*, 1941, Nos 8/9, pp. 16 sq.

⁹ Par exemple sur des monnaies de cette époque (FURSE, *op. cit.*, p. 298 sq., et les photographies dans la *Revue de l'Ordre*, 1940, Nos 11/12, p. 19). La tombe du grand-maître Emmanuel de Rohan (1775-1797) présente aussi l'aigle sans têtes (reprod. dans VILLENEUVE-BARGEMONT, *op. cit.*, vol. 2, pl. 68, entre pp. 250 et 251 ; photographie dans la *Revue de l'Ordre*, 1940, N° 1, couverture).

¹⁰ Surtout de la part de Furse.

¹¹ De 1530-1798, en possession de l'Ordre comme fief de la couronne de Sicile.

¹² DE LA ROQUE, *op. cit.*, p. XI.

pas moins de 332 chevaliers profès ou de justice¹, tandis que maintenant l'Ordre compte 67 chevaliers profès ou de justice, contre 1640 chevaliers d'honneur et 946 chevaliers magistraux². Il faut retenir cependant que l'Ordre souverain et militaire de St-Jean de Jérusalem, dit Ordre de Malte, est bien une « religio » dans le sens du droit canon³.

Le règlement de 1879⁴ fixe les distinctions suivantes : seuls les membres effectifs⁵ posent l'écu sur la croix de l'Ordre. Ceux qui ont fait leur profession solennelle entourent, en outre, l'écu du rosaire. Tous les baillis ajoutent le chef de la Religion, formé par les armes de l'Ordre, avec lesquelles le grand-maître seul écartèle celles de sa famille. Les membres honoraires, par contre, entourent l'écu avec le ruban de l'Ordre, auquel pend la croix qui correspond à leur grade⁶.

Le grand-prieuré en Grande-Bretagne⁷, rétabli, d'une façon plutôt irrégulière, en 1831, et qui constitue, depuis 1858, une organisation tout à fait indépendante du grand-magistère à Rome, ne connaît pas la profession. Ses baillis et chevaliers de justice portent cependant le « chef de la Religion », avec l'addition des lions et licornes⁸ entre les bras de la croix, remplacés, depuis 1926, par le cimier royal d'Angleterre au canton dextre du chef. Ces deux catégories peuvent poser l'écu sur la croix à huit pointes, ce que font également les chevaliers de grâce. Ces membres, qui correspondent aux anciens frères servants, suspendent la croix au ruban, au-dessous de l'écu⁹.

Le bailliage de Brandebourg¹⁰, supprimé au royaume de Prusse

¹ GALILÉE SAVASTANO, *La fine del principato di Malta*, dans la *Rivista Araldica*, Rome 1932, p. 131.

² *Revue de l'Ordre*, 1941, Nos 10/11, p. 5.

³ C. J. C., can. 488, 1^o : voir les *Costituzioni del Sovrano Militare Ordine Gerosolimitano di Malta conformate al Codice di diritto canonico*, Rome 1936, approuvées par le Souverain Pontife et la Sacrée Congrégation des Religieux, par décret du 5 mai 1936. Sur la position canonique des membres honoraires, voir la *Revue de l'Ordre*, 1942, No 7, p. 8.

⁴ *Der deutsche Herold*, Berlin 1896, p. 33.

⁵ Par exception, aussi les rares baillis d'honneur qui reçoivent expressément le droit de porter la croix de profession.

⁶ Les illustrations pour chaque grade, à l'exception de celui des grands-croix magistraux qui ne datent que de 1907, se trouvent dans ELIZÉ DE MONTAGNAC, *L'ordonnance des chevaliers hospitaliers de St-Jean de Jérusalem*, Paris 1893 ; FERNAND DE PARSEVAL, *L'Ordre de Malte*, Paris 1912 ; *Archives de la Société française de collectionneurs d'ex-libris*, Paris 1912, p. 118 ; *Der deutsche Herold*, Berlin 1896, p. 33 ; NEUBECKER, *op. cit.*, pp. 30-31 (avec rectification à la p. 86). Assez étrangement, l'*Annuario Pontificio* pour 1943, en reproduisant les armoiries de la plupart des cardinaux actuels, y indique en général l'Ordre de St-Jean d'une façon absolument incorrecte.

⁷ KING, *op. cit.* — Voir aussi ma notice dans l'annuaire de 1944 de la Société pour la conservation de l'ancienne commanderie de Bubikon.

⁸ Voir ci-dessus, p. 52, n. 1 et n. 3.

⁹ NEUBECKER, *op. cit.*, pp. 38-39.

¹⁰ JEAN-CHRISTOPHE BECKMANN, *Beschreibung des ritterlichen Johanniter-Orden...*, éd. Juste-Christophe Dithmar, Francfort-s.-Oder 1726, et HERRLICH, *op. cit.*

en 1810¹, existe de nouveau, depuis 1852, comme une fondation *ex novo*², de caractère prussien et exclusivement protestant. Le règlement pour ses membres est le suivant : les commandeurs posent leurs écus sur la croix à huit pointes ; les chevaliers de justice écartèlent avec elle (et non avec les armes de l'Ordre) leurs armes familiales ; les chevaliers d'honneur suspendent la croix au-dessous de l'écu³.

Selon les dispositions pontificales de 1915⁴, les membres effectifs de l'Ordre ne peuvent plus faire usage, dans leurs armoiries, de distinctions de rang ou de décorations qui leur viennent de leurs familles ou qui leur sont personnelles. Autrefois, ils le faisaient dans une large mesure en ce qui concerne les couronnes, comme le démontrent les sceaux mêmes de simples chevaliers⁵ ou de prêtres⁶. Deux dignitaires de l'Ordre y ont cependant droit encore aujourd'hui, ainsi qu'au manteau de pourpre fourré d'hermine, parce que le titre princier est attaché à leur dignité : ce sont le grand-maître et le grand-prieur de Bohême et Autriche.

Le premier grand-maître qui fit usage d'une couronne semble être Pierre d'Aubusson⁷ : son sarcophage qui se trouve au château de Versailles⁸ montre l'écu écartelé, surmonté d'une couronne à trois fleurs-de-lis et deux perles visibles⁹. C'est le premier exemple connu d'un cardinal faisant usage d'une couronne. Car si tous les grands-maîtres ont le rang cardinalice qui leur a été confirmé par le pape Léon XIII¹⁰, deux parmi eux étaient effectivement cardinaux¹¹. Comme tels, ils faisaient usage d'un chapeau à six (1, 2, 3) houppes de chaque côté¹². L'usage d'une couronne devint

¹ HELLWALD, *op. cit.*, p. 103.

² En 1812, un Ordre royal de St-Jean avait été institué en Prusse dont les membres passèrent au nouveau bailliage, en 1852.

³ *Der deutsche Herold*, Berlin 1896, p. 54 ; NEUBECKER, *op. cit.*, p. 35.

⁴ *Acta Apostolicae Sedis*, 1915, N° 7, du 20 avril 1915. Le texte *in extenso* dans la *Rivista Araldica*, Rome 1915, p. 301 ; l'essentiel dans les *Archives héraldiques suisses*, 1916, p. 38. Les dispositions de ce décret ne sont pas encore suffisamment observées, notamment de la part du clergé suisse (voir par exemple les *Archives héraldiques suisses*, 1941, p. 34, et 1944, p. 5). On peut mentionner à cette occasion que ces dispositions ne s'opposent pas à l'usage des couronnes dans les armoiries des sièges épiscopaux suisses qui y ont droit : ces couronnes semblent cependant avoir une tendance regrettable à disparaître, tandis que les chapeaux archiépiscopaux (quatre rangées de houppes ; les évêques immédiats n'ont aucune distinction particulière dans les armoiries) se maintiennent malheureusement.

⁵ DE VISSER, *op. cit.*, pp. 341 sq.

⁶ Voir notre ill. 6.

⁷ 1476-1503.

⁸ Aile du Nord, 1^{re} galerie de l'histoire de France, salles des Croisades, salle 21.

⁹ *Rivista Araldica*, Rome 1910, p. 720, ill. 2.

¹⁰ Bref du 12 juin 1889, dont le texte *in extenso* dans MONTAGNAC, *op. cit.*, pp. 115-117.

¹¹ MORONI, *op. cit.*, pp. 234 et 254.

¹² FURSE, *op. cit.*, pp. 101 et 176 ; VILLENEUVE-BARGEMONT, *op. cit.*, vol. 2, pl. 50, entre pp. 120 et 121 (Hugues de Loubens de Verdalle, 1582-1595) ; *Rivista Araldica*, l. c. (Pierre d'Aubusson).

courant depuis les funérailles du grand-maître Jean l'Evêque de la Cassière ¹. C'était d'abord une couronne fleuronnée avec des perles, qui devint, après quelques transformations ², depuis le grand-maître Emmanuel Pinto ³, la couronne fermée des souverains, telle qu'elle est portée actuellement par le grand-maître de l'Ordre.

Les deux derniers grands-maîtres ⁴ ont commencé à poser leur écu écartelé sur la croix de l'Ordre. Le premier l'a entouré du rosaire ⁵, tandis que le grand-maître actuel l'entoure du collier magistral ⁶ introduit après le rétablissement de la grand-maîtrise, en 1879 ⁷. Le grand-maître actuel, comme maréchal héréditaire de la Sainte Eglise ⁸, porte, en outre, sur les médailles qu'il a fait frapper à la dernière vacance du siège ⁹ les clés de cette dignité, ainsi que la « basilique », distinction de ces familles qui ont donné un pape à l'Eglise ¹⁰. La dignité princière du St-Empire a été conférée aux grands-maîtres de l'Ordre, en 1607 et 1620 ¹¹.

Le grand-prieur de Bohême et Autriche ¹² reçut le titre de prince par l'empereur d'Autriche, en 1881 ¹³.

En Suisse, un nouvel intérêt apporté à l'histoire de l'Ordre de St-Jean a été suscité par la fondation d'une société pour la restauration de l'ancienne commanderie de Bubikon ¹⁴. Cette association s'est acquis déjà

¹ † 1581. — Voir KING, *op. cit.*, p. 39, note 1.

² Sur le développement des différentes formes, voir, outre les monnaies chez FURSE (*op. cit.*, pp. 176 sq.), aussi les photographies des tombes des grands-maîtres chez JOSEPH PSAILA CUMBO, *I mausolei dei gran maestri nel Tempio di S. Giovanni*, dans la *Revue de l'Ordre* 1939, N° 11, p. 17, jusqu'à 1940, N° 4, p. 23.

³ 1741-1773.

⁴ Galéas de Thun et Hohenstein (1905-1931) et Ludovic Chigi-Albani (depuis 1931).

⁵ NEUBECKER, *op. cit.*, pl. 3, ill. 28.

⁶ DE VISSER, *op. cit.*, p. 81.

⁷ Voir le portrait du grand-maître Jean-Baptiste Ceschi (1879-1905), dans H. B. DE FISCHER DE REICHENBACH, *op. cit.*, avant le titre. — Le bref pontifical in extenso dans la *Rivista Araldica*, Rome, 1937, pp. 301-3.

⁸ LOUIS RANGONI MACHIAVELLI, *Maresciallo di Santa Romana Chiesa e Custode perpetuo del Conclave*, dans la *Revue de l'Ordre* 1939, N° 3, pp. 19 sq.

⁹ Reprod. de la médaille dans BASCAPÈ, *op. cit.*, p. 95. Il faut remarquer du reste que le côté armoiries de cette médaille de 1939 correspond exactement à celui de 1922.

¹⁰ Sur la « basilique », voir Galbreath, *op. cit.*, pp. 27-37.

¹¹ *Almanach de Gotha*, 1944, p. 1015.

¹² Le grand-prieur de Bohême et Autriche a été divisé en deux parts, en 1938. *Revue de l'Ordre* 1939, N°s 8/9, p. 30. Depuis le décès du cardinal KAŠPAR, en 1941, il est de nouveau pratiquement réuni en un tout.

¹³ FRÉDÉRIC comte LANJUS, *Die erbliche Reichsratswürde in Österreich*, Langenlois 1939, p. 179.

¹⁴ Voir, outre les annuaires (depuis 1937) de cette société, les articles suivants dans la *Revue de l'Ordre*, 1941, N°s 1/2, p. 14 (JEAN TOKARZEWSKI KARASZEWICZ, *Johanniterhaus Bubikon in der Schweiz*), 1941, N°s 10/11, p. 12

de grands mérites. Une nouvelle impulsion a été donnée par l'intention de restaurer également la chapelle de l'ancienne commanderie de Rheinfelden¹. Mais puisque les notions de cette histoire sont encore assez vagues, même dans des sociétés scientifiques², ce résumé de son développement héraldique permettra peut-être de se rendre encore mieux compte de la continuité de l'institut si vénérable³ de l'Ordre souverain et militaire de St-Jean de Jérusalem⁴.

H. C. de Zeiningen.

(RODOLPHE PROKOPOWSKI, *Il museo dei cavalieri di Malta a Bubikon*), 1942, N° 1, p. 15, (HENRY B. DE FISCHER DE REICHENBACH, *La commanderie de Bubikon*), et les miens sur *Le Musée de Bubikon*, dans le *Journal de Montreux*, du 17 octobre 1944, et la *Gazette de Lausanne*, du 25 octobre 1944, et sur *Das Museum von Bubikon*, dans le *Vaterland*, de Lucerne, du 13 janvier 1945. Le travail de H. Lehmann, dans le *Neujahrsblatt* de 1945 de la Société des antiquaires de Zurich aurait dû consulter, pour sa partie générale, du moins les publications de Delaville Le Roulx.

¹ *Aufruf zur Erhaltung der Johanniter-Kapelle in Rheinfelden*, de la part de l'Aarg. Vereinigung für Heimatschutz.

² La notice dans la *Revue de l'association suisse pour la conservation des châteaux et ruines*, Zurich 1941, N° 3 (mai), p. 86, ne contient pour ainsi dire que des erreurs.

³ Sur l'activité charitable de l'Ordre, voir la littérature dans HELLWALD, *op. cit.*, pp. 202 sq. ; ROSSI, *op. cit.*, pp. 53 sq. En outre, HECTOR ROSSI, *Riassunto storico dell'Ordine*, dans *Il Sovrano Militare Ordine Gerosolimitano di Malta — Pubblicazione ufficiale*, Rome 1932, pp. 53 sq. (L'attività ospedaliera e le opere di beneficenza dell'Ordine nel passato e nel presente), et HENRY B. DE FISCHER DE REICHENBACH, *Die charitative Tätigkeit des Johanniter-Malteser-Ordens*, dans l'*Annuaire de la société de Bubikon* pour 1943, pp. 14 sq.

⁴ Publications récentes sur les anciennes commanderies de l'Ordre en Suisse : voir p. 47, n. 2, p. 48, n. 10 et p. 61, n. 14 ; en outre : AUGUSTE DE MONTFALCON, *Compesières*, St-Maurice 1932 ; ALFRED KITT, *Wädenswil*, Wädenswil 1941 ; ALPHONSE CODAGHENGO, *L'Ordine di Malta nel Ticino — la commenda di S. Giov. Battista in Contone*, dans sa *Storia religiosa del cantone Ticino*, Lugano 1942, vol. 2, pp. 302 sq. ; H. LEHMANN, *Die Johanniter-Kommende Reiden*, dans le *Neujahrsblatt* de 1945 de Zofingue.